

Conseil Municipal du 4 avril 2023

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Vincent DECORDE, Gilles HATREL, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Eva GIGAN, Maxime TROMPIER, Eléonore FAWOUBO (arrivée pour la délibération n°2)

Étaient excusés : Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Monique BOISSIERE, Alexandra AZZOPARDI a donné pouvoir à Gilbert DECOODT, Stéphanie BRUN a donné pouvoir à Christine LE NAOUR, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Robert LAFITE

Secrétaire de séance : Monique PILLUT- BOISSIERE

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 28 février 2023

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 février 2023.

B- Communications diverses :

Ajout d'une délibération : ***Demande de FAA - Métropole Rouen Normandie - Travaux bâtiment et aménagement écoquartier***

Intervention préalable de Madame le Maire :

La séance du Conseil municipal de ce soir porte, entre autres, sur le vote du Budget Primitif 2023. Comme chaque année il a été élaboré lors des réunions plénières de la commission des finances à partir des demandes des élus et des services. Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour la qualité des échanges au cours de ces réunions.

En raison de l'inflation le plan pluriannuel d'investissements a dû rapidement être révisé et des projets envisagés pour l'an dernier n'ont pu être réalisés. C'est pourquoi certains d'entre eux déjà cités en 2022 sont donc à nouveau inscrits au budget 2023 en sachant que, plus que jamais, ces projets sont aussi dépendants de l'accord des subventions sollicitées auprès des collectivités et de l'État.

Ainsi, comme décidé lors des réunions de la commission plénière des finances, il sera proposé au budget les principaux investissements suivants :

- dans certains bâtiments communaux (bibliothèque, écoles, périscolaire, restaurant scolaire) : passage à l'éclairage LED moins énergivore et en lien avec le plan communal de sobriété énergétique

(Les autres bâtiments communaux sont envisagés pour 2024)

- Au pôle scolaire :
 - études pour la végétalisation de la cour des écoles
 - acquisition d'un tableau blanc pour une classe de l'école élémentaire
 - acquisition d'étagères et de meubles de rangement pour l'école maternelle
- Au pôle périscolaire :

- Réfection des toilettes
- Renouvellement de l'ordinateur
- Acquisition d'équipements pour les activités
- Dans un logement communal : rénovation par les agents du service technique
- Aux ateliers techniques :
 - Acquisition d'une échelle garde-corps
 - Acquisition d'un transpalette
- Au centre-bourg :
 - Nettoyage du platelage près de la mare avec fixation d'antidérapants
- Aux jardins familiaux :
 - Acquisition de composteurs
 - Acquisition d'abris de jardin avec récupérateurs d'eau

Ces propositions d'investissements découlent du travail minutieux de Maryline LECLERC, Secrétaire Générale des Services, qui a récapitulé l'ensemble des demandes, les a fait chiffrer, et a exposé les financements possibles.

Nous avons pu ainsi décider des choix à opérer. J'espère maintenant que les montants des devis ne soient pas trop mis à mal par les hausses de prix galopantes que nous connaissons depuis 2022.

En ce qui concerne la partie fonctionnement chacun des postes de dépenses budgétaires se voit augmenté. Certains le sont plus que d'autres comme ceux dédiés :

- aux énergies + 100 %
- aux produits d'entretien + 30 %
- à la maintenance + 16 %
- à la restauration scolaire + 15 %

Face à cette hausse des dépenses je tiens à préciser qu'il ne sera pas proposé d'augmenter la part communale pour les taux d'imposition de l'année 2023, bien que les recettes obtenues par la dotation générale de fonctionnement versée par l'État, même si elles ne baissent plus, n'augmentent pas.

Pour terminer sur une note positive je suis ravie de pouvoir annoncer que la capacité de désendettement de la commune, qui permet de connaître le nombre d'années théoriques nécessaires pour que la commune rembourse l'intégralité des emprunts si elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible, est à nouveau de 4 ans.

Pour mémoire il est généralement considéré que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe à 11, voire 12 ans.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Gilbert DECOODT :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2022- budget ville

Concernant l'approbation du compte administratif 2021 dressé par Sylvaine SANTO, ordonnateur,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilbert DECOODT, Conseiller Municipal, doyen de l'Assemblée, Sylvaine SANTO ayant quitté la salle des délibérations.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur municipal.

Considérant que Sylvaine SANTO, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	130 834.68 €	153 695.57 €	869 683.70 €	935 498.97 €
Résultat de clôture		22 860.89 €		65 815.27 €
Excédent ou déficit reporté	76618.27			294 455.41 €
Excédent ou déficit cumulé	53 757.38 €			360 270.68 €
Restes à réaliser	68 638.23 €	25 445.00 €		
Report RAR	43 193.23 €			
Résultat définitif cumulé	- 96 950.61 €			360 270.68 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
 Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
 Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur confiance, elle précise que ce document n'est pas anodin puisqu'il permet de contrôler la gestion de la commune.

Madame Eléonore FAWOUBO arrive pour la délibération n°2.

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2022- Budget Ville

Concernant l'approbation du compte de gestion 2022 de la ville présentée par Monsieur Guérin, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de la ville relatif à l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la ville relatif à l'exercice 2022.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion 2022 est bien établi.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de la ville relatif à l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la ville dressé, pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - budget ville

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvaine SANTO, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 360 270.68 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

1- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	869 687.41 €
RECETTES	935 498.97 €
Résultat Fct :	
Excédent	65 815.27 €

Excédent reporté	294 455.41 €
-------------------------	---------------------

Excédent Cumulé	360 270.68 €
------------------------	---------------------

2- INVESTISSEMENT :

DEPENSES	130 834.68 €
RECETTES	153 695.57 €
Résultat Inv. :	
Excédent	22 860.89 €

Déficit reporté	-76 618.27 €
------------------------	---------------------

Déficit Cumulé	- 53 757.38 €
-----------------------	----------------------

REPORT +/- RAR	- 43 193.23 €
-----------------------	----------------------

Déficit Total	- 96 950.61 €
----------------------	----------------------

Affectation année n+1

Besoin de financement

RESULTAT DE CLOTURE AFFECTATION INVESTISSMT (1068)

		I	-96 950.61 €
Déficit REPORTE INV (001) AU BP 2023	Dépenses invest.	I	-53 757.38 €
Excédent REPORTE FONC (002) AU BP 2023	Recettes fonct.	F	263 320.07 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO

Budget primitif 2023 - Commune

Madame le Maire présente les grandes lignes du Budget primitif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances plénière en date du 15 mars 2022 ;

Madame le Maire propose d'adopter le budget primitif 2023 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	333 963.68 €	333 963.68 €
Fonctionnement :	1 266 724.07 €	1 266 724.07 €
Total :	1 600 687.75 €	1 600 687.75 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Madame le Maire :

« Je tiens à mettre en avant tout le travail préparatoire nécessaire à l'établissement du compte administratif et du budget primitif effectué par Maryline LECLERC, Secrétaire Générale des Services.

Au nom de tous les élus je vous remercie Maryline pour le suivi régulier des dépenses que vous menez avec le personnel communal. Nous vous chargeons de leur transmettre nos remerciements. »

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO

Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2023.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Madame le Maire explique que les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul de cet impôt local sont revalorisées de près de 7 % par l'Etat. Elle propose, vu le contexte actuel, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale pour l'année 2023.

Elle suggère de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2023 équivalant au taux global appliqué en 2022 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 56.44 %, et de 58.20% pour les propriétés non bâties.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation déterminés en 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

À compter de 2023, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises,

- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du Code Général des Impôts ;

- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (T.H.L.V.).

Il est également proposé de reconduire en 2023 le niveau du dernier taux de taxe d'habitation décidé par le Conseil Municipal, à savoir 12.60 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Sylvaine SANTO, le Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2023 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, et taxe d'habitations.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.44 %,

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.20 %.

- Taxe d'habitations : 12.60 %

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 - Sylvaine SANTO

Convention de prêt de jeux en bois - Autorisation de signature

Madame le Maire propose de mettre à disposition gratuitement, les jeux en bois de la commune, aux associations, aux écoles et aux habitants.

La demande se fera par écrit au moyen d'un formulaire, qui devra être déposé en mairie au moins quinze jours avant la date souhaitée.

Une convention est prévue pour la mise à disposition aux habitants avec une caution de 200 euros par jeu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
-d'autoriser Madame le Maire a signer la convention de prêt de jeux en bois.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°7 - Gilbert DECOODT

Demande de FAA - Métropole Rouen Normandie - Travaux bâtiment et aménagement écoquartier

Dans le cadre de la demande d'obtention auprès de la Métropole Rouen Normandie du Fonds d'Aide à l'Aménagement « Petites communes », Gilbert DECOODT présente le montage financier pour les investissements suivants :

Travaux à l'accueil périscolaire :

- Montant des travaux HT : 4 323.00 €

Travaux dans l'écoquartier

- Montant des travaux HT : 7 005.37 €

Postes de recettes	Subventions sollicitées	%
Métropole Rouen Normandie	5 664.18 €	50 %
TOTAL	5 664.18 €	50 %
Autofinancement communale	5 664.18 €	50 %

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en investissement pour les opérations ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Monique BOISSIERE informe que l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Darnétal a maintenu un avis défavorable pour le départ en classe de découverte de l'école élémentaire.

Les enseignants en concertation avec les parents d'élèves ont décidé d'organiser une semaine festive pour les élèves :

- Une journée à Amiens
- Une journée olympiades à la Pépinière

Vu le contexte, la commune financera le transport pour les sorties de cette semaine.

Les membres du Conseil municipal maintiennent leur incompréhension suite à la décision de l'Inspecteur de l'Education nationale.

Dates à retenir :

Mercredi 5 avril : 13h30 en mairie, réunion du Conseil Municipal des Jeunes

Vendredi 7 avril : 16h30 sous La Halle, vente de crêpes par les parents d'élèves de l'école élémentaire au profit de la coopérative scolaire

Samedi 8 avril : 15h à La Pépinière, Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes et de l'Animation

Mardi 11 avril : 18h-20h commission mobilité de la Métropole (présence de Robert Lafite)

Mercredi 12 avril : 18h en mairie, réunion de la commission environnement (préparation de l'animation « Mai à vélo » du 3 juin)

Jeudi 13 avril : 14h en mairie, réunion avec la SPL ALTERN (Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie)

Vendredi 14 avril : 10h en mairie, réunion avec les bénévoles de la bibliothèque (présentation du budget les concernant)

Du lundi 17 au vendredi 21 avril : 14h/17h à La Pépinière, stage théâtre/cirque organisé par l'association Le Réveil Roncherollais

Samedi 22 avril : 9h30 puis 14h en mairie, 2 mariages

Lundi 1^{er} mai : à La Pépinière, foire à tout organisée par le Comité des Fêtes et de l'Animation

Jeudi 4 mai : 14h/17h puis 17h30/19h30 au Pavillon des Transition (H2O) à Rouen, temps d'échanges autour du PACTE (Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique) - Intervention de Robert Lafite sur le thème de la création du verger partagé de la commune

17h30 Comité de rédaction du n°121 du journal municipal « Les Ronches »

Samedi 6 mai : 14h30 atelier semi au verger partagé (commission environnement)
16h en mairie, mariage

Lundi 8 mai : commémoration 11h

Mercredi 10 mai : 18h30 en mairie, réunion pour la préparation de la fête du village « Festiv'Halle »

Samedi 13 mai : 14h en mairie, animation sur les gestes de 1^{ers} secours organisée par le Conseil Municipal des Jeunes

Lundi 15 et mardi 16 mai : de 14h à 19h sous La Halle, distribution des sacs de collecte par la Métropole Rouen Normandie

Lundi 15 mai : 14h en mairie, réunion avec le Pôle de Proximité Plateaux Robec de la Métropole Rouen Normandie au sujet du plan pluriannuel d'investissements (voirie et éclairage public)

Mardi 16 mai : 19h en mairie, Conseil municipal suivi d'un bureau municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.